



**PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet
Direction des Sécurités**

Service interministériel de défense et de protection civiles

pref-defense-protection-civile@saone-et-loire.gouv.fr

Mâcon, le 10 août 2026

Le Préfet de Saône-et-Loire

à

Destinataires in fine

Objet : Déclenchement de l'alerte canicule ORANGE

Un épisode de chaleur va se renforcer dans notre département à partir du **10 août 2026**.

La vigilance orange canicule est en principe mise en œuvre lorsque les températures annoncées par Météo-France dépassent les seuils d'alerte, 20 °C la nuit et 34 °C la journée, pour une durée minimale de trois jours consécutifs. Ce sont les seuils bio-météorologiques fixés en Saône-et-Loire.

Cet épisode, avec des températures diurnes annoncées au moins égales à 20 degrés et des pics de chaleur entre 34 et 36 degrés, me conduit à mettre en œuvre le niveau « **ORANGE CANICULE** » du plan ORSEC de gestion sanitaire des vagues de chaleur **à compter de ce lundi 10 août 2026 à 12h00**.

Dès lors, les services de l'État se mobilisent pour rappeler à l'ensemble de la population, mais surtout aux publics les plus fragiles ou les plus exposés, les mesures de précaution élémentaires.

Aussi, je vous invite à participer localement à cette mobilisation afin de détecter les personnes susceptibles d'être en difficulté et de prévenir les situations de détresse.

Les services de santé et de secours sont également mobilisés.

Conformément au plan de gestion sanitaire des vagues de chaleur, je vous confirme donc le déclenchement des mesures suivantes :

➤ **Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de Saône-et-Loire et associations agréées de sécurité civile :**

- extension des horaires de la maraude et de l'accueil de jour pour les personnes sans domicile fixe,
- distribution d'eau par la maraude et à l'accueil de jour,
- renforcement de la vigilance dans les secteurs sociaux,
- information des entreprises et rappel de leurs obligations légales,
- renforcement des contrôles, particulièrement dans les secteurs les plus concernés par le risque canicule (BTP, travaux public, emplois saisonniers extérieur, etc.), afin de garantir la sécurité des travailleurs.

➤ **Conseil Départemental :**

- renforcement de l'information et de la vigilance dans le secteur des personnes âgées/handicapées, des accueillants et du secteur de la petite enfance.

➤ **Conseil Départemental :**

- renforcement de l'information et de la vigilance dans le secteur des personnes âgées/handicapées, des accueillants et du secteur de la petite enfance.

➤ **Agence régionale de santé :**

- veille renforcée pour les personnes bénéficiaires de la téléassistance, renforcement de la
- vigilance dans les services d'aide à domicile,
- surveillance des indicateurs sanitaires,
- information et mobilisation, des professionnels de santé, établissements médico-sociaux et des hôpitaux pour garantir la sécurité sanitaire des personnes hébergées.

➤ **Maires :**

- information de la population, et activation le cas échéant des plans communaux de sauvegarde,
- faire contacter les personnes fragiles isolées inscrites au registre des personnes vulnérables,
- veiller à l'adaptation de l'organisation des manifestations prévues sur le territoire communal.

Je vous invite à faire part à mes services de toute difficulté que vous pourriez rencontrer.

Le préfet,

Pour le préfet,
la sous-préfète, directrice de cabinet



Salwa PHILIBERT

Liste des destinataires :

- Monsieur le directeur départemental de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
- Monsieur le délégué territorial à l'Agence Régionale de Santé
- Monsieur le Président du Conseil départemental
- Mesdames et Messieurs les maires

Copie à Mmes et MM. les sous-préfets d'arrondissement